

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

IMMIGRER AU QUÉBEC **PAGE 3**

1. LE CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC
2. LA DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

ENSEIGNER AU QUÉBEC **PAGE 5**

1. CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE :
SON RÔLE ET SA MISSION
2. ENSEIGNER AU QUÉBEC : RAPPEL DES
ÉTAPES
3. LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT
4. ENSEIGNER AU QUÉBEC :
FONCTIONNEMENT
5. RÉUSSIR SA CARRIÈRE EN ENSEIGNEMENT

FOIRES AUX QUESTIONS **PAGE 37**

CONCLUSION **PAGE 58**

INTRODUCTION

Je me prénomme Edwige et je suis à l'origine de deux chaînes YouTube : Infos Parents Québec et Akwaba Québec.

Un adage dit ceci : les paroles s'envolent et les écrits restent.

Dans le but de garder un support de toutes les informations délivrées dans ces deux chaînes, j'ai décidé de mettre l'essentiel du contenu dans un guide pour aider ceux et celles qui ne sont pas familiers aux réseaux sociaux et qui se posent énormément de questions sur l'éventualité de devenir enseignant au Québec.

Vous le savez peut-être déjà, le Québec vit depuis un certain temps une page de son histoire avec la pénurie de la main d'œuvre dans deux grands secteurs qui sont l'éducation et la santé.

La loi sur la Laïcité a contribué en partie à la pénurie dans le domaine de l'éducation car nous avons assisté depuis l'adoption de cette loi à l'exode d'enseignants nouvellement sortis de l'université vers d'autres provinces canadiennes.

Travaillant au quotidien avec du personnel enseignant et m'occupant aussi de la suppléance, mon combat est d'attirer les personnes qualifiées désirant immigrer et enseigner au Québec pour pallier le manque de main d'œuvre grandissant à travers tout le Québec.

Vous trouverez dans ce guide non seulement les étapes pour commencer vos démarches d'immigration mais aussi un rappel de la procédure pour faire votre demande d'autorisation d'enseigner au Québec. Mieux, vous trouverez des informations sur le fonctionnement des différents niveaux d'enseignement (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et la formation professionnelle) et une foire aux questions très instructive.

Prenez le temps de parcourir ce guide qui vous permettra de mieux vous préparer dans votre intégration au Québec.

IMMIGRER AU QUÉBEC

1- LE CERTIFICAT DE SELECTION DU QUÉBEC

Si vous désirez immigrer au Québec de façon permanente, une voie à utiliser est celle de créer dans un premier temps un compte sur la plateforme ARRIMA et déposer un formulaire de déclaration d'intérêt en ligne. C'est gratuit.

Si votre profil correspond aux critères d'invitation établis par le ministère, vous pourrez recevoir une invitation à déposer une demande de sélection permanente.

Sachez que le ministère invite en priorité, les personnes dont le profil correspond au besoin du Québec et qui ont un bon potentiel surtout qui parle le français dernier critère très important et même obligatoire ces derniers temps.

<https://www.quebec.ca/immigration/services-en-ligne>

2- LA DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE

Voici les étapes avant de présenter une demande de résidence permanente au Québec :

- Présentez en ligne une demande d'intérêt à immigrer au Québec (c'est gratuit)
- Si votre profil correspond, vous recevrez ensuite une invitation à présenter une demande de sélection permanente.
- Remplir et soumettre le formulaire de sélection permanente.

NB : vous obtiendrez les informations confidentielles pour accéder au formulaire dans votre centre de messagerie Arrima. Les documents à fournir sont personnalisés à votre situation et à votre profil.

- Si vous êtes sélectionnée, vous recevrez votre certificat de sélection (CSQ) et de l'information sur les prochaines étapes.
- Finalement, présentez la demande de résidence permanente sur le site du gouvernement du Canada

<https://www.quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/residence-permanente>

Vous pouvez choisir de faire tout seul vos démarches d'immigration ou les confier à un cabinet spécialisé en immigration depuis de nombreuses années et installer dans plusieurs pays qui sont le Canada, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo, la Tunisie, le Burkina Faso. Je vous le conseil car je suis moi-même un produit d'Accès Canada et je suis fière de le recommander.

Pour plus de détails visitez le site Internet :

<https://www.accesscanada.com/>

ENSEIGNER AU QUÉBEC

1- CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE : RÔLE ET MISSION

Un centre de services scolaire est une institution de gouvernance locale au Québec regroupant les établissements d'enseignement publics préscolaires, primaires, secondaires, professionnels et aux adultes. Il a un mandat de soutien et d'accompagnement des établissements scolaires.

Depuis le 15 juin 2020, les commissions scolaires sont désormais des centres de services scolaires. Dans la grande région de Montréal, il existe trois centres de services scolaires.

En général, c'est le même mode de fonctionnement pour tous les centres de services scolaire partout au Québec.

Dans ce guide, nous tirerons la plupart de nos informations du centre de services scolaire de Montréal car c'est le plus grand centre de services scolaire au Québec.

Vous avez la possibilité de postuler dans n'importe quels centres de services scolaires des régions de la province du Québec ci-dessous :

Abitibi-Témiscamingue

Bas-Saint-Laurent

Capitale-Nationale

Centre-du-Québec

Chaudière-Appalaches

Côte-Nord

Estrie

Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Lanaudière

Laurentides

Laval
Mauricie
Montérégie
Montréal
Nord-du-Québec
Outaouais
Saguenay - Lac-Saint-Jean

2- ENSEIGNER AU QUÉBEC : RAPPEL DES ÉTAPES

Si vous avez une formation en enseignement, dans une discipline scolaire ou dans l'enseignement d'un métier et que vous êtes autorisé à enseigner dans votre pays, voici la démarche pour devenir enseignant au Québec.

Il est recommandé d'abord de vérifier votre admissibilité en utilisant le Service de demande d'autorisation d'enseigner pour faire une demande

Démarche :

1. Vous devrez d'abord remplir une **demande d'autorisation d'enseigner au Québec en ligne** en vous assurant d'y joindre tous les documents justificatifs du formulaire.
2. Si votre demande est acceptée, vous recevrez un **avis d'admissibilité conditionnelle**. L'admissibilité conditionnelle ne vous permet pas d'enseigner; elle vous permet de faire l'examen obligatoire de langue.
3. Vous avez deux ans pour faire **l'examen de langue**.
4. Si vous réussissez l'examen de langue, vous obtiendrez un **permis probatoire d'enseigner**. Le permis probatoire

d'enseigner est une autorisation d'enseigner temporaire de cinq ans. Vous pourrez donc enseigner durant cette période.

5. Pour obtenir un **brevet d'enseignement** (autorisation permanente d'enseigner), vous devrez :
 - Obtenir 15 crédits universitaires, soit :
 - 6 unités sur la didactique;
 - 3 unités sur le système scolaire du Québec;
 - 3 unités sur l'évaluation des apprentissages;
 - 3 unités sur l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage;
 - Réaliser un stage probatoire de 600 à 900 heures.

Pour la formation professionnelle seules les trois unités sur le système scolaire du Québec sont exigées ainsi que la réussite du stage probatoire.

Pour avoir une idée des diplômes demandés lors de la demande d'autorisation d'enseigner, sachez que plusieurs formations sont reconnues à l'international pour enseigner au Québec.

Vous pouvez également consulter la liste des pays ci-dessous. Vous y trouverez quelques exemples de formations pouvant être reconnues pertinentes pour l'enseignement.

Il est important de faire une demande d'autorisation d'enseigner, que votre formation figure ou non sur cette liste, puisque chaque dossier est différent (programmes, parcours spécifiques, cours optionnels) et que **cette liste n'est pas exhaustive**. Mise à jour avril 2024.

Liste des pays

- Algérie
- Belgique

- Cameroun
- Colombie
- Côte d'Ivoire
- Égypte
- États-Unis
- France
- Maroc
- Moldavie
- Roumanie
- Tunisie

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant du Cameroun

DIPLÔMES (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Licence, diplôme de licence (mathématiques, anglais, allemand, français, histoire, langues, lettres (anglais, français, espagnol, etc.), arts, etc.))
- Licence de sciences (naturelles, chimie, biologie, etc.)
- Diplôme de l'enseignement secondaire (grade 1 ou grade 2)
- Diplôme de professeur d'enseignement technique grade II (génie mécanique, génie électrique, génie du bâtiment, etc.)
- Diplôme de professeur des lycées d'enseignement technique (administration, comptabilité, infographie, charpenterie, etc.)
- Diplôme de bachelier de technicien
- Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS)
- Diplôme de maîtrise, master, maîtrise

TITRES DE TITULARISATION (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Décret (...) intégré dans le cadre des professeurs de l'enseignement technique, au grade de professeur des lycées d'enseignement technique (PLET)
- Décret (...) intégré dans le cadre des professeurs d'École normale d'instituteurs au grade de professeur d'École normale d'instituteurs (PENI)
- Décret (...) intégré dans le cadre des professeurs de l'enseignement technique et professionnel au grade de professeur des lycées d'enseignement technique et professionnel (PLETP)
- Décret ou arrêté (...) intégré dans le cadre des professeurs de l'enseignement secondaire général au grade de professeur des lycées d'enseignement secondaire général (PLESG)
- Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS)
- Décret (...) intégré dans le cadre des professeurs de l'enseignement technique en qualité de professeur des collèges d'enseignement technique (PCET)
- Décret (...) intégré dans le cadre des professeurs de l'enseignement secondaire général au grade de professeur des lycées d'enseignement général (PLEG)
- Attestation de réussite au diplôme de licence de mathématiques + DIPES (comporte la formation nécessaire en heures de stage + pédagogie)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de la Côte d'Ivoire

DIPLÔMES (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires) mise à jour avril 2024

- Attestation d'admission au diplôme de brevet de technicien supérieur
- Diplôme universitaire d'études scientifiques
- Certificat de Licence des lettres
- Certificat de Licence... Grade de Licencié ès sciences
- Certificat de Licence... Grade de Licencié ès sciences d'enseignement
- Certificat d'admission au diplôme d'études universitaires générales (DEUG)
- Certificat d'admission... Licence des lettres des sciences et technologies des activités physiques et sportives
- Certificat de Licence... Grade de Licencié des lettres modernes
- Certificat de Maîtrise
- Certificat d'admission ... Maîtrise des sciences d'enseignement
- Certificat d'admission au DEA de mathématiques appliquées
- Maîtrise ès sciences d'enseignement

TITRES DE TITULARISATION (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Attestation de réussite au Certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire (CAPES)
- Certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire (CAPES)
- Certificat d'aptitude pédagogique pour les corps des professeurs licenciés (CAP/CPL)

- Attestation d'admission au certificat d'aptitude pédagogique d'accès au corps des professeurs certifiés pour l'enseignement des arts dans le secondaire (CAPEAS)
- Certificat d'aptitude pédagogique pour les professeurs de lycée professionnels (CAPLP)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant d'Algérie

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Licence d'enseignement en langues étrangères (ex. : français, anglais, espagnol, russe)
- Licence en langue ou littérature (ex. : français, arabe, anglais)
- Licence en physique
- Diplôme d'études supérieures (ex. : physique, chimie, mathématiques, sciences)
- Diplôme d'études supérieures en sciences et technologie du sport, diplôme de conseiller en sport, licence en éducation physique et sportive
- Diplôme d'études supérieures en biologie
- Diplôme de professeur de l'enseignement secondaire (ex. : langues arabes, langues françaises, langues anglaises)

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Arrêté de titularisation (ou de confirmation) au grade de professeur (certifié) d'enseignement fondamental
- Arrêté (ou décision) de titularisation dans le grade de professeur d'enseignement au secondaire

- Certificat d'aptitude professionnelle au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES)
- Décision de titularisation (ou de confirmation) au grade d'enseignant spécialisé en formation professionnelle (grade 1 ou 2)
- Arrêté (ou décision) de titularisation dans le grade des professeurs certifiés
- Attestation de formation pédagogique au grade de professeur spécialisé de l'enseignement professionnel (PSEP 1 ou 2 – secondaire et formation professionnelle)
- Décision de nomination au grade de professeur d'enseignement moyen
- Documents qui attestent la titularisation sans être un document de titularisation (ex. : le document État des services mentionnant que la personne a été titularisée dans l'une des disciplines et dans l'un des niveaux scolaires)
- Arrêté (ou décision) de titularisation dans le grade de professeur des écoles primaire

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de Belgique

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Grade de licence, licence (mathématiques, histoire, géographie, chimie, physique, biologie, etc.)
- Grade de licence en langues et littératures, licence en langues et littératures (anglais, français, etc.)
- Diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'études approfondies
- Diplôme d'ingénieur d'état en agronomie

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Certificat d'aptitude à enseigner
- Grade d'agrégé de l'enseignement supérieur (AESS)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de Colombie

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Titre de licenciada, diplôme de licence, licence (langue anglaise, langues modernes, langue française, mathématiques, arts, histoire, etc.)
- Titre de Bachelor in Biology and Chemistry, titre professionnel de licencié en biologie et chimie
- Master sciences (chimie, biologie, physique, etc.)
- Bachelor Degree in Modern Languages
- Bachelor's Degree in Spanish and Languages
- Diploma de profesional en lenguas modernas
- Titre de licencié en éducation secondaire (anglais, chimie, français, mathématiques, arts, sciences, histoire, etc.)
- Titulo de licenciado en educacion y ciencias religiosas
- Titulo de licenciado en educacion fisica
- Titre de professionnel en culture physique

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Titre universitaire de professionnel spécialiste en pédagogie

- Résolution (...) Décide (...) satisfait aux exigences, promotion dans l'échelle nationale de classification des enseignants
- Résolution (...) décide inscrit au tableau d'avancement national des enseignants (du Gouvernement du département d'Antioquia)
- Décret (de la Mairie municipale du Département de Sucre) : décrète (...) accorder le titre d'enseignant permanent à (...) + Lettre (...) certifie (...) n'a fait l'objet d'aucune sanction ni exclusion du tableau d'avancement national des enseignants
- Résolution de monter au 9^e échelon du Classement national des enseignants (du Gouvernement de la province d'Antioquia)
- Lettre (du Secrétariat à l'éducation de Bogota, district de la capitale) : atteste que (...) se trouve au niveau 7 de l'échelle nationale de classification des enseignants (...) en vigueur, non révoqué + Resolución
- Lettre (du Département de Sucre de Colombie) (...) certifie enseignant grade 11^e à l'échelon national d'enseignement, est affecté formellement au corps des enseignants du Département de Sucre, conformément au Décret (...)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant d'Égypte

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Certificat (...) grade licence ès lettres et pédagogie (langue française, langue anglaise, mathématiques, sciences, histoire, etc.)
- Certificat de diplôme (...) grade de la licence

- Bachelor of arts and education, in literature (langue française, langue anglaise, etc.)
- Bachelor Degree in education technology (administration, commerce, comptabilité, informatique, etc.)
- Licence ès lettres et pédagogie, et éducation (certificat de graduation)
- Bachelor of sciences (mathématiques, chimie, biologie, physique)

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Diplôme universitaire général en éducation
- Carte de membre de l'Ordre des enseignants (ou de l'Ordre des professions de l'enseignement)
- Documents qui attestent que la personne est titularisée comme enseignant ou est enseignant dans son pays
- Attestation de travail comme enseignant titularisé (Experience teacher certificate)
- Lettre université : was awarded B.S. in (...) Therefore, capable of teaching Mathematics in Preparatory and Secondary Schools
- Work Authorization Certificate (...) is authorized to work as an instructor (...) (Directorate of Education and Teaching, Municipality, etc.)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant des États-Unis

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Bachelor of Education (music, art, french, physics, chemistry, biology, literature, etc.)
- Bachelor of (...) (music, art, french, physics, chemistry, biology, literature, etc.)
- Bachelor of science, Exceptional Child Education
- Bachelor of arts, Elementary Education, Secondary Education
- Bachelor of science in education (art education)
- Bachelor of Science in Physical Education, Health and Physical Education
- Bachelor of Applied Sciences (Chemical engineering)
- Baccalaureate in Theology
- Bachelor of Arts in Education (Major History - Secondary Education)
- Master of Arts in Teaching (Foreign Languages - French)
- Master of Arts (music, special education, history, literature, etc.)
- Master of Sciences in Teaching (Childhood Education)

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Standard Certificate of teacher
- Professional Certificate of teacher
- Standard Certificate Public School
- Statement of Professional Standing
- Teaching Credential
- Public School Teacher Certificate
- Educator License
- Teacher Certificate
- Professional Educator's (Education) Certificate
- Provisional Licence
- Beginning Educator Certificate (high school)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de France

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Licence d'enseignement (anglais, français, musique, mathématiques, espagnol, histoire, géographie, chimie, physique, biologie, arts dramatiques, arts plastiques, éducation physiques et sportives, etc.)
- Licence (anglais, français, mathématiques, musique, espagnol, histoire, géographie, chimie, physique, biologie, arts dramatiques, arts plastiques, éducation physiques et sportives, etc.)
- Licence sciences du langage, langues (anglais, français, espagnol, etc.)
- Licence d'enseignement en langue (anglais, français, espagnol, etc.)
- Licence en cultures religieuses
- Licence en biologie et sciences de la terre
- Diplôme d'études universitaires générales (DEUG)
- Diplôme universitaire d'études scientifiques (DEUS)
- Diplôme universitaire d'études scientifiques en mathématiques (DEUS)
- Licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives
- Licence professionnelle en arts plastiques
- Diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL, français, anglais, etc.)
- Licence en arts du spectacle mentions études théâtrales
- Licence professionnelle en chimie
- Diplôme de l'École pratique des hautes études ou l'équivalent
- Diplôme d'études approfondies ou l'équivalent
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS)
- Grade de Master

- Maîtrise
- Diplôme de spécialité (avant 1984)
- Doctorat de l'université
- Doctorat d'État (avant 1984)
- Diplôme d'État d'infirmier(ère)
- Diplôme d'État de pharmacien ou de sagefemme
- Diplôme d'État de docteur en médecine, docteur vétérinaire ou docteur en chirurgie dentaire
- Brevet de technicien supérieur (en lien direct avec un des 21 secteurs d'activités)
- Diplôme d'ingénieur (reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs)
- Diplôme des différentes Écoles supérieures de commerce
- Diplôme universitaire de technologie (DUT)
- Licence en technologie mécanique
- Maîtrise en technologie mécanique
- Brevet de technicien supérieur agricole

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement privé (CAPEEP)
- Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (CAPEPS)
- Certificat d'aptitude des professeurs d'enseignement secondaire (CAPES)
- Grade de professeur des écoles de classe normale
- Diplôme de professeur des écoles
- Master des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF2 ou MEEF1)
- Titre d'instituteur
- Attestation de titularisation

- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)
- Certificat d'aptitude au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel
- Titularisation en génie mécanique
- Titulaire fonctionnaire - Professeur de lycée professionnel agricole grade II classe normale

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant du Maroc

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Attestation de réussite (...) examens de capacité en enseignement secondaire
- Attestation de diplôme, licence ès lettre (ex. : littérature anglaise, littérature française, français, anglais)
- Licence ès sciences ou sciences naturelles (ex. : physique, chimie, biologie)
- Diplôme de 2^e cycle de l'École normale supérieure (ex. : français, anglais, éducation physique, mathématiques, sciences)
- Certificat de second cycle de l'École normale (ex. : anglais, français)
- Diplôme de l'École normale supérieure
- Diplôme de 2^e cycle

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Arrêté de titularisation en enseignement fondamental (ou professeur au primaire ou instituteur)

- Arrêté (ou décision) de titularisation (ou de nomination) de professeur de l'enseignement secondaire (pour arrêté de nomination)
- Arrêté de titularisation (de professeur)
- Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire
- Documents qui attestent la titularisation sans être un document de titularisation (ex. : le document État des services mentionnant que la personne a été titularisée)
- Attestation de réussite des examens de capacité en enseignement secondaire
- Attestation (ou diplôme) d'agrégation de l'enseignement secondaire
- Arrêté de titularisation en enseignement fondamental (ou professeur au primaire ou instituteur)
- Arrêté (ou décision) de titularisation (ou de nomination) de professeur de l'enseignement secondaire
- Diplôme du Centre de formation des instituteurs (assorti d'une licence)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de Moldavie

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Diploma of licentiate (diplôme de licence)
- Degree of licentiate in psychology (anglais ou français)
- Diploma de profesor scolar
- Diplôme de philologue, de professeur (langue et littérature françaises)
- Higher education diploma
- Higher education diploma modern languages
- Diploma de magistratu

- Diploma de doctor

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Certificat academic
- Certificat of profession
- Grade didactique II
- Certificat de 2^e grade (ex. : spécialisation langue française) du ministère de l'Éducation de Moldavie

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de Roumanie

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Diplôme de fin d'études (...) titre d'instituteur (diploma de absolvire (...) titlul de institutor)
- Diplôme de baccalauréat (diploma de bacalaureat)
- Diploma universitar in specialitatea (français, mathématiques, anglais, chimie, biologie, etc.)
- Diplôme de licence (diploma de licenta)
- Diploma de inginer
- Diploma (...) farmacist
- Diplôme d'études académiques postuniversitaires (diploma de studii academice postuniversitare)
- Diplôme d'études postuniversitaires de spécialisation (diploma des Studii postuniversitare specializare)
- Diplôme d'études approfondies (master / diploma de studii aprofundate)
- Diploma de doctor

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Certificat d'octroi (obtention, délivrance) de la permanence dans l'enseignement certificat de acordare a definitivarii
- Attestation de la permanence dans l'enseignement (adeverinta (...)) definitivarea in invatamant
- Certificat d'octroi (obtention) du grade didactique II (certificat de acordare a gradului didactic II)
- Certificat d'octroi (obtention) du grade didactique I (certificat de acordare a gradului didactic I)
- Certificat de titularisation dans l'enseignement (certificat d'obtention du degré définitif en enseignement) (certificat de acordare a definitivarii in Invatamant)
- Certificat de confirmation en enseignement (dans un poste d'enseignant, grade de professeur permanent) (certificat de definitivat)

Diplômes et documents de titularisation reconnus pour les enseignantes et enseignants provenant de Tunisie

Diplômes (incluant un minimum de 45 unités disciplinaires)

- Diplôme de maîtrise de langue et littérature (ex. : anglais, français, arabe)
- Maîtrise (ou diplôme de maîtrise) ès sciences (ex. : mathématiques, physique, biologie, chimie)
- Diplôme de maîtrise en sciences naturelles
- Diplôme de maîtrise en éducation physique
- Diplôme de maîtrise en (...) (ex. : anglais, français, sciences, mathématiques)

- Licence ès lettres, sciences, fondamentale (ex. : français, anglais, arabe, éducation physique, mathématiques, physique)
- Licence appliquée (ex. : entraînement sportif, mathématiques, français, anglais, arabe)

Titres de titularisation (équivalents à au moins un certificat de 30 unités universitaires de pédagogie en incluant les stages pratiques)

- Arrêté (ou décision) de titularisation (ou de confirmation) de professeur d'enseignement secondaire (parfois la spécialité est mentionnée (ex. : anglais))
- Diplôme de professeur d'éducation physique
- Certificat d'aptitude à l'enseignement technique
- Concours d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES)
- Attestation de stage pédagogique de l'École normale supérieure (formation ou qualification professionnelle, formation complémentaire composée d'un stage de formation pédagogique et de cours de formation)

Enseigner à la formation professionnelle (FP) avec un DEP (diplôme d'études professionnelles)

Si vous êtes actuellement sur le marché du travail, à la suite de l'obtention d'un diplôme équivalent d'études professionnelles (ex. : mécanique, électrotechnique), vous pouvez vous réorienter vers l'enseignement en formation professionnelle. Vous devez respecter les deux conditions suivantes :

- Avoir 3 000 heures d'expérience pratique ou d'enseignement en lien direct avec le métier à enseigner;

- compléter un baccalauréat en enseignement professionnel, que vous pouvez effectuer en conciliant le travail et les études dans l'université de votre choix en demandant une autorisation provisoire d'enseigner.

Vous devrez d'abord communiquer avec l'université de votre choix afin de cibler le baccalauréat en enseignement professionnel qui vous convient. L'université pourra vous renseigner sur les crédits accordés selon vos études et votre expérience professionnelle.

À la fin de votre formation, le brevet d'enseignement vous sera remis.

Enseigner à la formation générale des jeunes (FGJ) avec un DEC (diplôme d'études collégiales) (sous certaines conditions)

Les étudiants titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou d'une formation équivalente et inscrits à un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire pourront également obtenir une autorisation provisoire de dispenser l'enseignement primaire, à certaines conditions. La demande d'autorisation d'enseigner doit être transmise avant le **30 juin 2025**.

Si vous avez une formation dans une discipline scolaire ci-dessous et que vous avez un diplôme équivalant à un baccalauréat dans une discipline scolaire comme la mathématique, la chimie, l'anglais et la musique, vous pouvez vous réorienter vers la profession enseignante au Québec.

Liste des disciplines scolaires :

- Adaptation scolaire
- Anglais, langue d'enseignement
- Anglais, langue seconde
- Arts (dramatique, plastiques, danse et musique)
- Éducation physique et à la santé
- Éthique et culture religieuse
- Français, langue d'enseignement
- Français, langue seconde
- Espagnol, langue tierce
- Mathématique
- Science et technologie (chimie, physique et biologie)
- Univers social (histoire, géographie, histoire et éducation à la citoyenneté et monde contemporain)

Vous devez communiquer avec l'université de votre choix afin de cibler la formation en enseignement qui correspond à vos aspirations professionnelles et à votre formation universitaire. Certains programmes universitaires reconnaissent votre formation et votre expérience professionnelle. Ainsi, des crédits de cours universitaires peuvent vous être accordés. Dans la majorité des cas, la maîtrise qualifiante est exigée.

3- LA LOI SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Cette loi prévoit entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants, les directions et les directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019 de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel d'exercer ses fonctions à visage découvert.

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-0.3>

Depuis la sortie de cette loi, nous avons assisté à l'exode des étudiants et étudiantes formés au Québec vers les autres provinces du Canada malgré eux.

Selon moi, c'est la cause principale de la pénurie d'enseignants et enseignantes que nous rencontrons de nos jours.

Les suppléances sont devenues monnaie rare dans les écoles. Parfois, les éducatrices en service de garde prêtent mains fortes pour encadrer les élèves pour un certain temps par manque de suppléant.

On assiste à des roulements de suppléants pour une absence de longue durée car par moment, on trouve le suppléant mais on ne peut lui donner la charge de la classe car il est non légalement qualifié et le centre de services scolaire doit demander une tolérance d'engagement pour le suppléant.

C'est un casse-tête pour tout le monde les impacts de la pénurie d'enseignant. Le pire en bout de ligne c'est l'élève qui paye le prix fort car il assiste à un roulement d'enseignant du début de l'année à la fin de l'année. C'est ça la réalité dans les écoles. La solution c'est de recruter à l'international ou d'alléger la loi sur la laïcité de l'État.

4- ENSEIGNER AU QUÉBEC : FONCTIONNEMENT

Que ce soit en FGJ, en FGA ou en FP, le temps moyen de présence à l'école ou au centre est de 30 heures sur 32 heures réparties en trois types de travail :

Tâches éducatives en FGJ

Autres tâches professionnelles

Travail personnel

Les heures de travail peuvent varier en durée d'une semaine à l'autre. Cette variation accorde à l'enseignant la souplesse nécessaire au courant de l'année pour accomplir les activités professionnelles au moment jugé opportun.

La tâche d'un enseignant est constituée de deux composantes :

La tâche éducative

Les autres tâches professionnelles

La tâche est calculée sur la base annuelle. La direction dresse la liste de chacune des tâches TE & ATP ainsi que le temps nécessaire qu'elle compte attribuer pour chacune de ces tâches sur une base annuelle.

Le résultat est validé avec l'enseignant puis transmis aux ressources humaines pour planifier les 26 paies de l'année ou ajuster au besoin si l'année scolaire a déjà commencée. Ce travail doit être effectué au plus tard le 15 octobre de chaque année.

L'année scolaire commence le 1^{er} juillet d'une année A et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Le domaine d'enseignement appelé communément champ d'enseignement, est reparti comme suit à la formation générale des jeunes (FGJ) :

3101 : adaptation scolaire (au primaire & secondaire)

3102 : Préscolaire (maternelle 4 ans & 5 ans)

3103 : Primaire régulier (1^{er}, 2^e et 3^e cycle)

3104 : Anglais (primaire)

3105 : Éducation physique (primaire)

3106 : Musique (primaire)

6106 : Danse (primaire)

3107 : Arts plastique (arts visuels, médiatique) (primaire)

6107 : Art dramatique (théâtre) (primaire)

3108 : Anglais (secondaire)

6109 : Danse (secondaire)

3110 : Musique (secondaire)
3111 : Arts plastiques (secondaire)
6111 : Art dramatique (secondaire)
3112 : Français (secondaire)
3113-1 : Mathématique (secondaire)
3113-2 : Sciences & technologie (physique, chimie, biologie)
(secondaire)
3114 : Éthique et culture religieuse (secondaire)
(Bientôt remplacé par Culture et citoyenneté Québécoise au mois de
sept 2024)
3117 : Univers social (sciences humaines, géographie, histoire)
(secondaire)
3118 : Informatique (secondaire)
3119 : Autre (espagnol) (secondaire)
3120 : Français langue seconde (accueil, francisation, soutien
linguistique) (primaire & secondaire)

Ainsi, selon la loi sur l’instruction publique, un enseignant qui obtient un brevet d’enseignement, un permis d’enseigner ou une autorisation provisoire d’enseigner est un enseignant qualifié. Cependant, un enseignant qui ne détient pas de qualification légale d’enseigner mais qui a un grade universitaire de 1^{er} cycle de 3 ans dans une discipline enseignée dans une école est appelé dans le jargon des centres de services scolaire un enseignant non légalement qualifié. Sachez que lorsque le ministère de l’Éducation vous donne l’autorisation légale d’enseigner c’est pour une discipline d’enseignement donné et vous ne pouvez pas changer.

Pour avoir droit à un contrat il faut avoir fait un remplacement de deux mois et un jour. De plus, il faut que pendant cette période, vous n’ayez pas d’absence de plus de 3 journées.

Le contrat à la leçon est un contrat payé en fonction de la durée de d’enseignement au taux à la leçon selon la scolarité de l’enseignant.

L'enseignement doit être inférieur à 33,33% annuellement; au moins 1/3 de la tâche éducative.

Exception : pour les contrats à la leçon, la rémunération est basée sur le taux à la leçon selon la scolarité de la personne.

Suppléance au primaire

Au primaire les personnes désirants faire de la suppléance doivent le faire à l'aide du logiciel Affectation.

Suppléance au secondaire

Contrairement au primaire, pour faire de la suppléance au secondaire, vous devez contacter la secrétaire de gestion avec votre matricule valide. Elle établit sa propre base de données et pourra vous contacter au besoin.

Paie et avantages sociaux

Salaire actuel : entre 46 527 \$ et 92 027 \$ pour un enseignant régulier à temps plein. Les conventions collectives des enseignants viennent à échéance le 31 mars 2023. Les ajustements découlant de la grève de l'automne 2023 sont en cours.

Les paies se font aux deux semaines. Pour les employés du CSSDM c'est le jeudi.

Paiement d'une journée de suppléance :

Remplacement de 60 minutes et moins : 46,52\$

Remplacement de 61 minutes à 150 minutes : 116,30\$

Remplacement de 151 minutes à 210 minutes : 162,82\$

Remplacement de 210 minutes à 300 minutes : 232,60\$

Si vous faites plus de 300 minutes à cause des surveillances, le supplément est payé à 46,52\$ peu importe le nombre de minutes.

En général le supplément est entre 5 à 60 minutes.

Les avantages sociaux

Assurances collectives

Congé de maladie maximum de 6 jours si vous êtes à 100%

Congé de maladie maximum de 6 jours pour toute la durée de l'emploi

Affaire personnelle déduites dans les journées maladies

Congés spéciaux comme décès d'un proche, congé pour mariage, congé pour un déménagement, congé pour force majeure, formation, droits parentaux.

Les centres de services scolaires sont fermés 10 jours pendant les fêtes de Noël et du nouvel an.

Pendant la semaine de relâche la première semaine de mars, les enseignants sont en congés.

Pendant l'été tous les enseignants réguliers, reçoivent des paies puisque leur salaire est étalé à l'année.

Les autres qui ne sont pas régulier se voit payé les 4% de vacances et ils peuvent aller s'inscrire au chômage (service canada) s'ils ont le nombre d'heures requis.

Horaire de travail au préscolaire

162 minutes AM

120 minutes PM

Pour un total de 282 minutes auxquelles s'ajoute 60 minutes de rencontres et concertation pour un total général de 342 minutes

Il n'y a pas de récréation en tant que tel au préscolaire. L'enseignant gère son horaire (peut aller au parc avec les élèves quelques minutes mais doit s'assurer d'avoir toutes les autorisations des parents). Si vous êtes suppléant, vous n'avez pas le droit de sortir au parc avec les enfants sans en aviser la direction.

La période de repas de l'enseignante ou de l'enseignant est de 75 minutes.

Horaire de travail au primaire

Deux récréations de 15 minutes chaque

Environ une heure 15 minutes de repas soit 75 minutes

180 minutes AM (des périodes de 60 min)

120 minutes PM (des périodes de 60 min)

Total 300 minutes plus 60 minutes de rencontres et concertation pour un total générale de 360 minutes

Au préscolaire et au primaire l'horaire est fait selon les jours de la semaine du lundi au vendredi par contre au secondaire l'horaire se fait sur 9 jours. Exemple lundi c'est le jour 1, mardi jour 2 mercredi jour 3 jeudi jour 4 vendredi jour 5

Notez que la séquence peut changer s'il y a un congé ou une journée pédagogique dans la semaine ou le mois.

Horaire de travail au secondaire

Période de repas de 50 minutes

150 minutes AM (période de 75 minutes)

150 minutes PM (période de 75 minutes)

Total 300 minutes plus 60 minutes de rencontres et concertation pour un total générale de 360 minutes

Remarque : Que ce soit au préscolaire, primaire ou secondaire, l'horaire de 32 heures est réparti comme suit :

Au préscolaire et primaire :

23 heures de tâches éducatives + 9 heures de tâches complémentaires.

Au secondaire – éducation des adultes – formation professionnelle

20 heures de tâches éducatives + 12 heures de tâches complémentaires

Horaire de travail à l'éducation des adultes

240 minutes AM (période de 120 minutes X 2)

120 minutes PM (période de 120 minutes)

Pour un total de 360 minutes selon l'horaire de l'enseignant

Horaire de travail à la formation professionnelle

180 minutes AM (période de 60 minutes)

180 minutes PM (période de 60 minutes)

pour un total de 360 minutes par jour selon l'horaire de l'enseignant

Types d'affectation qu'il est possible d'obtenir en enseignement à la Formation Générale des Jeunes

Suppléance occasionnelle : pas de contrat

Remplacement indéterminé : donne droit à un contrat si et seulement si la personne remplacée ne revient pas avant deux mois et un jour et si le remplaçant n'a pas accumulé plus de trois jours d'absences pendant le remplacement.

Remplacement déterminé de deux mois et moins : pas de contrat

Remplacement déterminé de plus de deux mois : droit à un contrat

Contrat à la leçon : (poste vacant crée selon les besoins) droit à un contrat

Poste vacant à temps partiel : pourcentage plus de 33,33% et moins de 100% droit à un contrat

Poste régulier à temps plein : droit à un contrat

Types d'affectation qu'il est possible d'obtenir en enseignement à la Formation Générale des Adultes

Taux horaire : affectation de moins de 200h par année ou indéterminée

Contrat à temps partiel : affectation de 200h et plus. Détenir une qualification légale

Poste régulier menant à la permanence (contrat à temps plein) : contrat renouvelé tous les ans sauf si l'enseignant est non légalement qualifié. Permanence après deux ans.

Types d'affectation qu'il est possible d'obtenir en enseignement à la Formation Professionnelle

Taux horaire : toute affectation prévue de moins de 144h ou indéterminée est à taux horaire

Contrat à temps partiel : contrat supérieur ou égale à 144h dans l'année scolaire ou avoir une qualification légale ou une tolérance d'engagement.

Poste régulier menant à la permanence : poste vacant ou posséder une qualification légale. Permanence après deux ans.

Tout ce qu'il y a dire concernant les affectations à la formation professionnelle c'est que vous devez choisir les affectations qui vous conviennent et que vous pouvez assumer pendant toute la durée du temps indiquée.

Tout abandon d'une affectation est considéré comme une démission et on ferme votre dossier

Si vous refusez trois engagements (affectations) de plus de 90 heures, votre nom sera retiré de la liste de priorité

5- RÉUSSIR SA CARRIÈRE EN ENSEIGNEMENT

ÉVALUATION

Il est à noter que lors d'une suppléance, une direction d'école peut faire une plainte par écrit avec copie au syndicat et aux ressources humaines si elle juge que votre prestation est inadéquate. Les conséquences d'un tel acte c'est que vous ne pourrez plus faire de suppléance dans l'établissement concerné.

Lors d'une affectation de 30 jours et plus, vous êtes aussi évalué

Toutes les évaluations sont consignées au dossier de l'employé.

Trois choses à éviter

- Éviter une plainte à votre dossier
- Éviter qu'un directeur d'école ou de centre ait des réserves à votre sujet
- Éviter une évaluation négative à votre dossier

Pour ce faire, il faut à tout prix savoir gérer une classe. C'est la clé. La gestion de la classe fait partie de la solution. Vous arrivez pour une suppléance d'un jour, deux jours ou plus, prenez le temps de préparer à l'avance des exercices comme plan B si jamais l'enseignant que vous remplacez ne laisse pas une planification. Vous occuperez ainsi les élèves le temps de voir dans leurs cahiers ou ils sont rendus dans leurs apprentissages afin de continuer dans la

lancée. Faites le tour de classe avant l'arrivée des élèves et mettez-vous en confiance. Il y a toujours un responsable de classe, fier vous à lui pour vous aider à trouver du matériel à utiliser tout en gardant la maîtrise de la classe.

Il faut savoir comment fonctionner si ce sont des tous petits ou si ce sont des plus grands. Vous devez planifier tous les détails. Un faux départ montre une mauvaise image de vous car ce que vous ne savez pas c'est que la direction a ses yeux et ses oreilles non loin de votre classe et un rapport est fait. Ne me demander pas comment mais c'est fait ...

Bref! Votre nom est clamé dans les commentaires au salon du personnel à l'heure du repas. Si vous avez été bon, les collègues prennent en note votre nom pour vous suggérer lorsqu'ils seront absents. Cependant si c'était la catastrophe, vous n'êtes pas sûr de revenir dans l'établissement et même si vous reveniez c'est sur toutes réserves

Vos recours au besoin:

Vous n'êtes pas seul : vous avez **un syndicat.**

Admettons que votre employeur soit le centre de services scolaire de Montréal, vous devez savoir que chaque corps d'emploi a un syndicat. Pour les enseignants c'est l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal qui fait partie de la FAE. Les trois centres de services scolaires de la grande région de Montréal font partie de la FAE (Fédération autonome des enseignants).

La FAE, c'est une fédération qui regroupe plus de 66 500 profs de l'école publique, que ce soit au primaire et au secondaire mais aussi à la formation professionnelle, à l'éducation des adultes et même dans certains pénitenciers. La fédération a été créée en 2006 par et pour les enseignants.

Pour les enseignantes et enseignants membres des syndicats affiliés à la FAE, la convention collective est composée de:

- Une entente nationale négociée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) avec l'État.
- Une entente locale négociée par le syndicat local avec le centre de services scolaire.

Une convention collective est **un contrat de travail**. Elle définit les conditions de travail et les liens entre un employeur et l'ensemble des personnes salariées syndiquées concernées.

Le syndicat vous représente peu importe si vous êtes suppléant ou régulier.

Votre adhésion est obligatoire. Lorsque vous changez de corps d'emploi pour devenir un jour directeur ou directeur adjoint, votre adhésion au syndicat des cadres est facultative.

FOIRES AUX QUESTIONS

COMMENT BIEN SE PRÉPARER À UNE ENTREVUE?

À faire lorsque vous recevez la convocation (appel téléphonique)

- Notez bien la date, l'heure et le lieu de la rencontre.
- Essayez de savoir combien de personnes seront présentes.
- Demandez-s 'il y aura un examen ou un exercice écrit.

Avant l'entrevue

- Renseignez-vous sur l'entreprise et l'emploi offert.
- Prévoyez les questions et préparez-vous à bien y répondre.
- Mémorisez votre CV afin de pouvoir décrire clairement vos études, vos expériences de travail et vos compétences.
- Effectuez des simulations d'entrevue avec vos proches. Ne récitez pas des réponses apprises par cœur. Essayez plutôt d'avoir en mémoire les points principaux que vous voulez aborder.
- Prévoyez des vêtements convenables.
- Assurez-vous de savoir comment vous rendre à l'endroit où aura lieu l'entrevue. Évaluez le temps qu'il vous faudra. Vous pouvez même faire le trajet avant le jour de l'entrevue.

À apporter à l'entrevue

- Votre CV et votre lettre de présentation. Prévoyez une copie pour chaque personne présente;
- Une copie de vos diplômes;
- Votre portfolio, s'il y a lieu;
- La liste de vos références;

- Du papier et un crayon pour noter le nom des personnes présentes, la date et l'heure de la prochaine entrevue, ou toute autre information pertinente.

À faire avant l'entrevue

- Évitez les bijoux extravagants et les parfums trop prononcés. Retirez votre chapeau ou votre casquette.
- Évitez de mâcher de la gomme.
- Soyez à l'heure. Arrivez même de 5 à 10 minutes à l'avance.
- Fermez votre téléphone cellulaire.

À faire pendant l'entrevue

- En arrivant, dites bonjour aux personnes qui vous feront passer l'entrevue. Présentez-vous, donnez-leur une bonne poignée de main en souriant naturellement.
- Restez calme et ayez confiance en vous.
- Regardez les gens dans les yeux et répondez aux questions d'une voix ferme. Prenez le temps de bien penser à vos réponses.
- Soyez enthousiaste. Parlez de façon positive et insistez sur vos points forts et vos compétences.
- Vouvoyez-la ou les personnes présentes.
- Laissez-la ou les personnes qui mènent l'entrevue diriger l'entretien.
- Écoutez attentivement les questions. Si vous ne comprenez pas, n'hésitez pas à faire répéter ou à demander des explications.

À faire vers la fin de l'entrevue

- Il est possible qu'on vous demande si vous avez des questions. Saisissez l'occasion pour mettre l'accent sur le vif

intérêt que vous portez à cet employeur et à l'emploi offert.
Voici quelques exemples de questions à poser :

Pour quelles raisons voulez-vous embaucher quelqu'un?

Combien de personnes l'équipe de travail compte-t-elle?

Quelle sera la prochaine étape?

À faire à la fin de l'entrevue

Remerciez les personnes présentes et serrez-leur la main en partant.
Vous pouvez également leur laisser votre carte de visite s'il y a lieu.

À faire après l'entrevue

L'entrevue est terminée. Vous méritez un moment de repos, mais ne rangez pas votre dossier. Vous devez faire le point.

- Quelle impression croyez-vous avoir laissée?
- Quels sont les points positifs de l'entrevue?
- Avez-vous eu de la difficulté à répondre à certaines questions?
- Avez-vous réussi à vous mettre en valeur?
- Aviez-vous oublié quelque chose?
- Quelle est la prochaine étape?
- Avez-vous appris quelque chose de nouveau et d'important sur l'employeur?

L'entrevue est l'occasion de vous démarquer en faisant valoir vos compétences et vos qualités. Vous devez vous y préparer adéquatement pour que votre profil se distingue par rapport aux autres candidats.

Le déroulement de l'entrevue peut varier considérablement selon le type de poste ou la taille de l'entreprise. Le recruteur peut aussi utiliser **différentes formes d'entrevue** :

L'entrevue unique

Dans certains cas, une seule rencontre suffit à l'employeur pour prendre une décision.

Les entrevues consécutives

Il arrive que les candidats soient soumis à une série d'entrevues de plus en plus intenses ou difficiles : lorsque ces personnes réussissent une entrevue, on les convoque à une autre rencontre, et ainsi de suite jusqu'au choix final. C'est parfois une agence de placement privée qui fait passer les premières entrevues avant que n'ait lieu une rencontre avec l'employeur potentiel.

L'entrevue devant un comité de sélection

Les entrevues devant un comité de sélection sont menées par plusieurs personnes, dont certaines prennent des notes sur le comportement non verbal et les réponses du candidat, tandis que d'autres posent des questions à tour de rôle. Chacun des membres du comité a son mot à dire sur le choix final.

L'entrevue téléphonique

Les employeurs recourent parfois à ce moyen économique pour avoir un premier contact et obtenir des renseignements précis. Si cette première étape est un succès, ils convoquent le candidat à une entrevue en personne.

L'entrevue de mise en situation

Pour évaluer les habiletés du candidat, on lui demande de résoudre des problèmes relatifs au poste offert. On observe par la même occasion, s'il y a lieu, sa façon de réagir à la pression ou au stress.

L'entrevue de groupe

On a généralement recours à l'entrevue de groupe pour des postes de supervision ou de gestion. Plusieurs personnes sont convoquées ensemble à la même entrevue. On leur soumet un problème ou une situation et on leur demande d'y trouver une solution. Ce type d'entrevue permet de vérifier des aptitudes touchant le leadership ou le travail en équipe.

COMMENT RÉDIGER UN CV CANADIEN?

Ce qu'il faut faire pour avoir un bon CV

Soyez clair et concis

Un employeur passe en moyenne 30 secondes à survoler un CV. Votre CV doit aller droit au but pour permettre à l'employeur de constater sur-le-champ que vous êtes qualifié pour le poste. Il doit être clair et bien structuré.

Relisez-vous plusieurs fois

Votre CV doit être exempt de fautes d'orthographe ou de grammaire. Demandez à quelqu'un d'autre de le relire. Une simple erreur d'orthographe dans un CV risque de faire mauvaise impression auprès d'un employeur et pourrait même vous coûter un emploi.

Limitez-vous à deux pages

Insistez sur vos expériences les plus récentes. Les expériences de travail plus anciennes, datant de plus de 15 ans, devraient être omises ou résumées. De cette manière, vous permettez à l'employeur de se concentrer sur les renseignements les plus pertinents.

Adaptez votre CV au poste convoité

Mettez de l'avant des expériences de travail ou des réalisations qui sont connexes au poste pour lequel vous souhaitez soumettre votre candidature. Pour vous aider, consultez la description du poste ou le site Web de l'employeur, et reprenez les termes utilisés dans l'offre d'emploi.

Faites ressortir vos accomplissements

Vous devriez citer les meilleurs exemples de situations dans lesquelles vous avez mis vos compétences à contribution.

Ces exemples devraient illustrer ce que vous avez accompli dans le cadre de votre poste et quel type d'employé vous êtes. Il est préférable d'inclure ces renseignements dans la section « Expérience de travail ».

Quantifiez vos réalisations

Utilisez des nombres concrets que l'employeur comprendra et qui l'impressionneront. Par exemple, combien de personnes vous avez supervisées, combien de produits vous avez vendus, de quel pourcentage vous avez augmenté les ventes de l'entreprise, etc.

Soyez honnête

Mentir dans votre CV n'est jamais une bonne idée. Vous ne devriez pas exagérer votre niveau de compétence ou l'ampleur de vos

réalisations, puisque cela pourrait tromper l'employeur. Ayez confiance en ce que vous pouvez réellement apporter à l'employeur.

Utilisez des mots simples et des verbes actifs

La personne qui lira votre CV n'est pas forcément la personne qui vous embauchera. Un premier tri est souvent effectué par des recruteurs ou des spécialistes en ressources humaines qui ne connaissent pas bien le domaine. Exprimez-vous dans un langage clair et simple, et employez des verbes actifs et persuasifs tels que « gérer », « diriger », « développer », « augmenter », etc.

Faites valoir des expériences bénévoles qui illustrent vos compétences

Si vous avez ou fait un stage ou du bénévolat au sein d'une organisation réputée ou si vous avez travaillé gratuitement pour une cause importante, faites-en mention dans votre CV. Vous devriez ajouter ces expériences dans la section « Expérience de travail » ou « Bénévolat », surtout si elles sont liées au poste convoité.

Vérifiez vos coordonnées et mettez-les en évidence

Votre CV devrait clairement indiquer votre nom, votre adresse, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone. Ces renseignements devraient être présentés dans le haut de la première page. N'oubliez pas de vérifier l'exactitude de vos coordonnées. Sinon, l'employeur ne pourra pas vous joindre.

Ce qu'il faut éviter dans un CV

L'adresse courriel farfelue

Votre adresse courriel doit être facile à lire et à taper, professionnelle et de caractère non offensant. Règle générale, elle devrait être

composée de votre nom et de votre prénom. Toute adresse courriel contenant votre surnom, des chiffres ou des caractères spéciaux n'a pas sa place dans votre CV.

Les renseignements personnels superflus

Omettez tout renseignement personnel tel que votre âge, votre poids, votre taille, votre état civil, vos croyances religieuses, vos opinions politiques, ou toute autre information personnelle délicate ou controversée. C'est un bon moyen de vous prémunir contre les mises à l'écart arbitraires. Enfin et surtout, rappelez-vous de ne jamais inclure votre numéro d'assurance sociale dans votre CV.

La photo

Bien qu'il soit acceptable d'inclure une photo dans un CV dans certains pays, ce n'est pas la norme au Canada. La photo risque en fait de réduire vos chances d'être embauché et de détourner l'attention de l'employeur du reste de votre CV. Vous devriez inciter l'employeur à se concentrer sur vos compétences et votre expérience plutôt que sur votre apparence physique.

Les longues listes interminables

Facilitez la lecture de votre CV en ne dépassant pas 5 ou 7 puces par énumération dans chacune de ses sections ou sous-sections. Cela permettra à l'employeur de parcourir votre CV plus facilement pour évaluer votre potentiel. Chaque puce devrait être utilisée de façon judicieuse, pour transmettre des renseignements pertinents et concis.

Les pronoms « Je », « Moi » et « Mon »

Sauf pour la section « Sommaire », évitez les pronoms personnels tels que « Je », « Moi » ou « Mon ». Rédigez votre CV de manière impersonnelle, en utilisant autant que possible des verbes à l'infinitif. Commencez chaque puce par un verbe actif.

Juste des tâches

Le titre de votre poste permet de déduire les responsabilités qui l'accompagnent. Plutôt que d'énumérer vos tâches, mettez en valeur ce que vous avez accompli en donnant un caractère personnel à vos responsabilités et en fournissant des exemples concrets.

Les affirmations vagues et imprécises

Abstenez-vous de faire des affirmations qui ne veulent rien dire et qui ne soulignent pas votre contribution réelle. Des énoncés vagues et imprécis tels que « Responsable de l'amélioration de l'efficacité et de l'économie des coûts » ne fournissent aucune information pertinente à votre sujet. Personnalisez la description de vos expériences de travail!

Les motifs de départ

L'objectif premier de votre CV est de promouvoir vos compétences, votre expérience et vos réalisations. Votre CV devrait vous montrer sous votre meilleur jour. Il ne devrait donc pas inclure les motifs de votre démission ou de votre congédiement. Ces motifs, quels qu'ils soient, n'ajoutent aucune valeur à votre candidature.

Les références

Un employeur demandera vos références seulement s'il considère sérieusement vous embaucher. Conservez vos références dans un document séparé et ne les fournissez que lorsque l'employeur en fait la demande spécifique.

Les loisirs et les passe-temps

Il n'est pas recommandé de mentionner vos loisirs en raison du jugement négatif que l'employeur potentiel pourrait en faire. Cependant, si vous avez des loisirs connexes au poste, n'hésitez pas à

les inclure. Ils démontreront votre enthousiasme et votre motivation à l'employeur.

COMMENT RÉDIGER UNE LETTRE DE MOTIVATION

La lettre de motivation est un écrit dont le but est de susciter, chez la personne qui recrute, un intérêt tel que cette dernière étudiera attentivement le curriculum vitæ qui lui parvient et qu'elle désirera rencontrer le candidat ou la candidate lui ayant envoyé le document. La lettre de motivation doit faire valoir les qualités, les expériences et les réalisations du candidat ou de la candidate en relation avec les exigences du poste convoité. Elle doit aussi montrer son intérêt pour le poste.

Elle doit être exempte de fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe ou de typographie, et doit suivre les règles de présentation de la correspondance d'affaires.

Elle doit aussi être brève et aller droit au but. Elle comprend trois ou quatre paragraphes qui tiennent sur une seule page. Chacun vise des objectifs particuliers.

Premier paragraphe : le but de la lettre

Le premier paragraphe présente le candidat ou la candidate et précise le but de la lettre : postuler un emploi, demander une entrevue ou prendre un rendez-vous pour obtenir plus d'information sur l'entreprise. Le candidat ou la candidate y mentionne le poste qu'il ou elle désire occuper et, si ce poste est vacant, signale la façon dont il ou elle a appris la vacance (endroit où l'offre d'emploi a été vue, nom de la personne qui lui en a parlé...)

Deuxième paragraphe : les qualités et points forts

Dans le deuxième paragraphe, le candidat ou la candidate expose les principales qualités, connaissances ou compétences qui font de lui ou d'elle la personne idéale pour occuper le poste et les illustre, si c'est possible, par des exemples ou des réalisations démontrant qu'il ou qu'elle serait en mesure de bien remplir ses fonctions. Le candidat peut recourir aux exigences énoncées dans l'offre d'emploi et à la description du poste offert pour faire des liens entre les compétences recherchées et sa formation, son expérience et ses réalisations.

Dernier paragraphe : sollicitation d'une rencontre

Le dernier paragraphe permet de solliciter une rencontre avec la personne qui recrute. Le candidat ou la candidate peut lui faire part de ses disponibilités et de ses coordonnées et même lui signaler qu'il ou elle communiquera avec elle, surtout dans le cas d'une candidature spontanée (candidature soumise sans avoir au préalable vérifié si l'entreprise avait ou non des offres d'emploi dans le champ d'intérêt ciblé).

OU CHERCHER DES POSTES DISPONIBLES

Voici un site à visiter régulièrement pour trouver rapidement des contrats soit au public ou au privé en enseignement.

Info Éducation AMEQ en ligne est également le site privilégié par les établissements scolaires pour l'affichage de postes à pourvoir de même que par les candidates et candidats à la recherche d'un emploi.

Établissements d'enseignement privé

Le Québec compte près de 270 établissements d'enseignement privés. Ces organismes sont autonomes et ne relèvent pas d'un centre de services scolaire ni d'une commission scolaire. Toutefois, ils ont aussi l'obligation d'enseigner le Programme de formation de l'école québécoise et d'embaucher du personnel enseignant qualifié. Afin de postuler un poste d'enseignante ou d'enseignant à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire ou à la formation professionnelle, vous devez :

- Consulter le site Web d'emploi de l'une des quatre associations d'établissements d'enseignement privés, soit la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP), la Fédération des écoles musulmanes du Québec (site d'emploi de la FEEP), l'Association des écoles juives, l'Association des écoles privées du Québec (anglophone), et déposer votre candidature comme il est indiqué.
- Consulter le site Trouver une école, puisque plusieurs établissements d'enseignement privés ne sont pas membres d'une association, et communiquer avec l'établissement de votre choix pour déposer votre candidature.

Le suivi de votre candidature sera effectué par l'école selon sa procédure en matière de ressources humaines.

Centres de services scolaires dans la grande région de Montréal :

La ville de Montréal est divisée en trois grands centres de services scolaire anciennement appelé commissions scolaires qui sont:

Le centre de services scolaire de Montréal

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/>

Le centre de services scolaire de la Pointe de l'Ile

<https://www3.cspi.qc.ca/>

Le centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys

<https://www.csmb.qc.ca/>

J'AI BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT AVANT DE ME DÉCIDER. QUE DOIS-JE FAIRE?

Vous voulez être accompagné dans votre intégration, les Sarca (services d'accueil de références de conseils et d'accompagnement) peuvent vous aider :

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/formation-adultes/services-accueil-reference-conseil-accompagnement/>

Ce service est gratuit pour les résidents permanents. Les services offerts sont :

Les informations scolaires :

- Analyse de vos bulletins et relevés de notes (québécois ou autre)
- Identification de votre niveau de scolarité par des tests de classement, d'équivalence et de développement général (TDG, TENS, GEDTS)
- Préalables, conditions d'admissions et parcours pour réaliser un programme de formation
- Choix d'un centre de formation pour adultes
- Informations sur le marché du travail

- Système scolaire québécois
- Validation des préalables à la formation professionnelle pour les membres de la Commission de la construction du Québec

Des démarches d'orientations :

Une équipe de professionnels de l'orientation membres de l'OCCOQ (ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec) vous offrent :

- Des tests d'orientation
- Des entrevues individuelles et de groupe
- Un plan d'action personnalisé

Les objectifs de ces démarches sont :

- La connaissance de soi et de vos intérêts professionnels
- Un bilan des compétences personnelles et professionnelles
- Le choix d'un programme de formation professionnelle
- Une réorientation de carrière

Reconnaissance des acquis personnels et professionnels

Votre expérience personnelle et professionnelle compte. Faire reconnaître ses acquis permet d'accéder plus rapidement à un diplôme reconnu.

Apprenez-en plus sur les démarches en **reconnaissance des acquis et des compétences**.

MOI JE VEUX ENSEIGNER AU COLLÉGIAL OU À L'UNIVERSITÉ COMMENT FAIRE?

Au Québec, pour enseigner à la formation générale à l'éducation préscolaire primaire ou secondaire ou même en formation professionnelle, la formation en enseignement est obligatoire et selon la réglementation en vigueur au Québec, les personnes intéressées doivent à quelques exemptions près, être titulaire d'une autorisation d'enseigner délivrée par le ministère.

En revanche, si vous voulez enseigner dans les Cegeps ou les universités, sachez que ces établissements d'enseignement post secondaire ne sont pas régis par les mêmes normes et qu'ils engagent leur personnel enseignant selon leurs règles respectives.

Ainsi donc, aucune autorisation d'enseigner n'est exigée ni délivrée pour enseigner dans ces établissements.

J'AI IMMIGRÉ AVEC MES ENFANTS, OU PUIS-JE TROUVER DE L'INFORMATION POUR LES INSCRIRE?

Vous venez d'arriver et ne savez pas par où commencer pour inscrire vos enfants :

Pour plus d'information suivez ce lien du CSSDM:

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/admission-inscription/procedure-inscription/derogation/>

NB : Une dérogation est accordée aux parents désireux inscrire leur enfant de 4 ans au préscolaire 5 ans ou leur enfant du préscolaire 5 ans en 1^{re} année.

Pour ce faire, les parents devront présenter un rapport d'évaluation pour dérogation d'âge rédigé par un professionnel, psychologue ou psychoéducateur

Le coût de l'évaluation peut varier d'un professionnel à un autre et peut aller de 800 à plus de 1000 \$ au frais des parents.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ASSURANCE CHOMAGE ÉTANT SUPPLÉANT?

Les enseignants occasionnels ou suppléants peuvent avoir droit à des prestations durant les périodes de l'année où ils n'enseignent pas.

Certaines conditions s'appliquent

En gros, les enseignants comme tous les autres travailleurs doivent accumuler le même nombre d'heures d'emploi pour avoir droit aux prestations régulières d'assurance-emploi.

Il faut accumuler

Entre 420 et 700 heures d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines.

S'il s'agit de votre premier emploi, il faudra au moins 910 heures d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines.

Si vous présentez une demande de prestations de maternité ou de maladie, vous devez avoir accumulé 600 heures d'emploi assurable pour être admissible.

Selon le nombre d'heures d'emploi assurable que vous avez accumulées vous pouvez toucher des prestations pendant une période variant de 14 à 45 semaines.

Vous avez 4 semaines après votre dernier jour de travail pour présenter votre demande d'assurance emploi.

Si vous présentez la demande après 4 semaines, vos prestations pourraient être réduites.

Si vous obtenez un poste permanent, vous n'aurez pas droit pendant les congés de Noël, du relâche, de pâques et des vacances d'été puisque vous avez des paies étalées toute l'année.

QUELS SONT LES AVANTAGES & INCONVÉNIENTS D'ÊTRE SUPPLÉANT OU D'AVOIR UN POSTE PERMANENT?

Les avantages d'avoir un poste permanent :

26 paies étalées sur toutes l'année et payés aux deux semaines
Fonds de pension garantie
Avantages sociaux
Journées de maladie (6 jours)

Pas d'inconvénients pour un poste permanent

Avantages d'être suppléant

Aucune déduction sur la paie
Paiement de 4% de vacances par année

Inconvénient d'être suppléant

Pas de fonds de pension
Pas d'avantages sociaux
Paiement à la pièce retardée de deux semaines
Variation de la paie

JE SUIS VENU AU QUÉBEC AVEC UN STATUT TEMPORAIRE D'IMMIGRATION, PUIS -JE AVOIR UN EMPLOI D'ENSEIGNANT?

Malheureusement non. Vous devez avoir soit un permis de travail ouvert ou avoir la résidence permanente.

YA-IL UNE AIDE FINANCIÈRE POUR TERMINER MES ÉTUDES EN ENSEIGNEMENT?

Le programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études permet aux étudiantes et étudiants québécois d'obtenir un soutien financier pour la poursuite de leurs études. Que vous soyez aux études à temps plein ou à temps partiel, vous pourriez avoir droit à ce programme. Pour connaître les conditions d'admissibilité et faire une demande, visitez le site Web de l'Aide financière aux études .

Bourses d'excellence aux futurs enseignants

Le programme de Bourses d'excellence aux futurs enseignants a pour objectif d'inciter les étudiants présentant un dossier scolaire de haut niveau à s'inscrire dans les programmes agréés de premier cycle de formation à l'enseignement. Il encourage également la persévérance des étudiants tout au long de la formation. Les bourses d'excellence sont distribuées entre les 12 universités qui offrent au moins un programme agréé de premier cycle de formation à l'enseignement. Le montant des bourses pour chacune des années universitaires est de 7500\$.

Le programme vise à soutenir et à valoriser la formation à l'enseignement et la profession enseignante.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, l'étudiant doit être inscrit à temps plein dans un programme agréé de premier cycle de formation à l'enseignement.

La sélection des lauréats est basée sur l'excellence du dossier académique :

- La cote R pour l'étudiant arrivant du collégial ou provenant d'un autre programme universitaire;
- la moyenne cumulative universitaire à la 2e, 3e et 4e année pour tous les candidats en cours de formation.

L'attribution des bourses d'excellence est soumise à un processus de qualification et de requalification annuelle.

Formations universitaires admissibles

- Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé
- Baccalauréat en enseignement des arts
- Baccalauréat en enseignement des langues secondes
- Baccalauréat en enseignement professionnel (inscription à temps plein)
- Baccalauréat en enseignement secondaire
 - Anglais, langue d'enseignement
 - Anglais, langue seconde
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
 - Danse
 - Espagnol, langue tierce
 - Éthique et culture religieuse
 - Français, langue d'enseignement
 - Français, langue seconde
 - Mathématique

- Musique
- Science et technologie
- Univers social

Démarche

Les universités sélectionnent les étudiants selon les critères d'admissibilité. Les étudiants sélectionnés recevront un avis de décision par courrier.

Les bourses d'excellence aux futurs enseignants n'affectent pas l'admissibilité de l'étudiant boursier à l'Aide financière aux études.

Les lauréates et lauréats d'une bourse d'excellence pour les futurs enseignants ne seront pas admissibles aux bourses Perspective Québec.

Au total, l'étudiant en situation d'excellence a la possibilité d'obtenir jusqu'à 30 000 \$ de bourses du ministère de l'Enseignement supérieur au cours de sa formation à l'enseignement.

Versements

Les lauréats de bourses d'excellence aux futurs enseignants reçoivent leur bourse en deux versements, soit à la session d'automne et d'hiver, et ce, pour valider l'inscription à temps plein au cours de l'année universitaire.

La bourse d'excellence aux futurs enseignants est un revenu dont le montant doit être déclaré, mais ne sera pas considéré comme imposable par Revenu Québec. Un relevé d'impôt sera délivré à cet effet par votre établissement universitaire

Programme de bourses Perspective Québec

Un nouveau programme de bourses incitatives est disponible depuis la session d'automne 2022 pour les étudiantes et étudiants québécois inscrits à temps plein à certains programmes d'études dans les cégeps, les collèges privés et les universités du Québec. Les étudiantes et étudiants québécois inscrits à temps plein dans les programmes du baccalauréat en éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement au secondaire sont donc admissibles, qu'ils soient au début de leur cheminement, au milieu ou à la fin. Ces bourses incitatives s'ajoutent au programme de prêts et bourses actuel.

Pour plus d'information, veuillez consulter la page [Programme de bourses Perspective Québec](#).

PEUT-ON AVOIR UNE OFFRE D'EMPLOI AVANT NOTRE ARRIVÉE AU QUÉBEC?

Seulement lors des journées Québec. Les recrutements à l'international vous permettent d'obtenir une offre et vous avez une période donnée pour terminer votre démarche d'immigration pour arriver au Québec. Visitez régulièrement le site pour ne pas manquer les opportunités : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/administrer-gerer/embauche-gestion-personnel/recruter/embaucher-immigrant/journees-quebec>

CONCLUSION

Au terme de ce guide, je tiens à remercier ceux et celles qui vont prendre la décision d'immigrer et enseigner au Québec. C'est une grande décision et un gros changement tant pour vous que pour vos familles.

Dites-vous que les difficultés que vous allez rencontrer dans la réalisation de votre projet ne doivent pas être un frein à l'objectif que vous vous êtes fixé.

La pénurie d'enseignants et enseignantes, est un sujet d'actualité. Nous avons besoin de vous plus que jamais pour le bien de nos enfants et des vôtres aussi car ils seront dans ces écoles où il manque du personnel enseignant.

Vous êtes essentiel dans la société et vous devez en être fiers.

Je termine en vous demandant d'arrêter de procrastiner.

Vous avez tout ce qu'il vous faut pour commencer vos démarches et venir enseigner au Québec. La balle est dans votre camp. C'est le moment de passer à l'action.

Pas demain, **c'est MAINTENANT!**

Je vous remercie et que Dieu nous bénisse!